

ANNEXE 1 : AIDE AU PREPAIEMENT (Exemplaire à conserver par le client)

➤ **LE PROCESS :**

A l'acceptation de votre demande, un email de confirmation contenant le lien de notre site vous sera envoyé. Ce lien permet de créer votre compte et votre mot de passe lors de votre première connexion sur le site de prépaiement du Grand Port Maritime de Marseille.

➤ **PREREQUIS TECHNIQUE :**

❖ **ANTI SPAM** : Il est impératif d'autoriser l'adresse « paiementGPMM@marseille-port.fr »

❖ Le site est compatible avec les principaux navigateurs du marché.
Si la version de votre navigateur web « Internet Explorer » est inférieure à la version 9, l'affichage de ce site sera en mode dégradé. Nous vous conseillons de le mettre à jour de la dernière version ou, si cela n'est pas possible, d'installer un autre navigateur compatible avec le système d'exploitation de votre ordinateur type « GOOGLE CHROME », par exemple.

➤ **FACTURATION/TARIF :**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Le montant unitaire est de 40.00 € HT.

Toute demande de titre de circulation permanent sera facturée et ce, quel que soit le motif de la demande (initial, renouvellement, perte, vol, détérioration, extension de zones...) et la durée de validité du titre.

➤ **PAIEMENT :**

❖ Le paiement s'effectue **exclusivement** via le site internet de prépaiement du Grand Port Maritime de Marseille.

❖ Vous avez la possibilité de régler la totalité ou une partie des titres de circulation commandés et facturés.

❖ **ATTENTION** : Soyez particulièrement vigilant quant aux dates d'échéances de paiement, indiquées dans la liste des cartes « en attente de paiement ». En effet, le ou les demande(s) seront définitivement annulées dans le cas où le délai de paiement sera expiré.

Un nouveau dossier complet devra alors être déposé.

❖ Après règlement, une note de débit vous sera adressée par email.

➤ **DELIVRANCE DU TITRE DE CIRCULATION APRES PAIEMENT :**

Après règlement, le ou les titre(s) de circulation seront mis à votre disposition **sous 15 jours.**